Des enseignements d'exploration au baccalauréat 2010 : le nouveau lycée en 20 questions

1 - Qu'est-ce qu'un enseignement d'exploration ?
Les enseignements de détermination que suivaient les élèves de seconde sont devenus des enseignements d'exploration. Ils ont pour but de faire découvrir de nouveaux domaines intellectuels ainsi que les parcours de formation et les activités professionnelles sur lesquels ils débouchent. D'une durée de 1 h 30 chacun, soit 54 heures annuelles, ces enseignements d'exploration ne constituent pas un prérequis pour accéder à telle ou telle série en classe de 1re.
2 - L'accompagnement personnalisé est-il destiné à tous ?
L'accompagnement personnalisé s'adresse à tous les élèves et figure de ce fait à l'emploi du temps. Ce nouvel enseignement s'organise autour du soutien, de l'approfondissement et de l'orientation. L'élève pourra y travailler son expression écrite, sa prise de notes, sa capacité à argumenter, mais aussi y mener des projets individuels ou collectifs et travailler à la construction d'un parcours de formation le préparant à l'enseignement supérieur. L'équipe pédagogique élabore le projet d'accompagnement personnalisé en lien avec le conseil pédagogique avant de le présenter au conseil d'administration.
3 - Est-ce que le nouveau lycée limitera les redoublements ?
Un stage de remise à niveau peut être recommandé à un lycéen par le conseil de classe. Il est organisé par le chef d'établissement. Le lycéen qui l'accepte s'engage à le suivre et peut ainsi éviter un redoublement. Il peut être proposé aux élèves sur la base du volontariat ou, en cours d'année, à ceux qui rencontrent une difficulté nécessitant une aide ponctuelle renforcée. Ces stages de remise à niveau sont organisés au cours de l'année ou pendant les vacances, selon les établissements.
4 - Pourra-t-on passer d'une 1re ES en terminale S ? Ou d'une terminale S à une terminale L ?
« Nous allons rendre possible des changements de série en cours ou en fin d'année de 1re. » Le 19 novembre, en présentant sa réforme, Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale, a mis l'accent sur cette petite révolution, qui peut retarder d'une année l'orientation. Pour cela, le nouveau lycée conserve, pour les trois séries, un tronc commun de 60 % des enseignements jusqu'à la fin de la classe de 1re. Des stages de réorientation peuvent être organisés par les établissements pour ceux qui voudraient faire valoir leur « droit à l'erreur ».
En classe de 2de, le changement de voie, de la voie générale vers la voie professionnelle ou l'inverse, se fait en fin d'année. En classe de 1re, le changement d'orientation peut être envisagé en cours ou en fin d'année. En revanche, pour les élèves de terminale, ce changement doit être envisagé le plus tôt possible dans l'année afin que les élèves puissent bénéficier d'un stage « passerelle » dès les vacances de la Toussaint.
5 - Comment vont fonctionner ces stages ?
Ce stage est destiné à donner aux élèves les compléments nécessaires aux changements d'orientation. D'une durée équivalente à deux semaines, il est organisé pendant l'année scolaire de 1re ou lors des vacances, et porte notamment sur les contenus et les méthodes spécifiques à la série que l'élève souhaite rejoindre. Un lycéen peut bénéficier d'un stage passerelle après accord du chef d'établissement, qui a pris l'avis du conseil de classe, ou l'inspecteur d'académie en cas de changement d'établissement. Au préalable, l'élève est accompagné dans sa démarche par l'équipe enseignante.
6 - Le baccalauréat 2012 sera-t-il différent du baccalauréat 2010?
Toucher au bac une année d'échéance présidentielle est à hauts risques. Luc Chatel le sait bien, qui a concocté une réforme s'accommodant du monument séculaire en l'état. A quelques limites près. Evidemment, les bacheliers scientifiques passeront leur épreuve d'histoire-géographie en fin de 1re à compter de 2012. La nouvelle épreuve anticipée apporte une différence de degré et pas de nature. Si le ministre voulait un bac en phase avec sa réforme des langues vivantes, l'évaluation des LV1 et LV2 se ferait forcément à l'oral.
Or, impossible d'un point de vue matériel de mettre en place des oraux pour les 650 000 candidats. Le baccalauréat étant déjà à la limite du gérable, avec ses 4 428 centres d'examens et ses 149 500 correcteurs. Reste la solution du contrôle en cours de formation - comme cela existe déjà pour l'EPS, dans les séries générales et pour des disciplines professionnelles -, mais le débat n'est pas ouvert à ce jour.
7 - Quels élèves vont pouvoir bénéficier d'un tutorat ?
Tout élève peut bénéficier d'un suivi personnalisé, de la 2de à la terminale. Ce suivi, assuré par un enseignant, un documentaliste, ou un CPE peut être individuel ou effectué par petits groupes.
8 - A quoi sert le référent culturel ?
Le président de la République souhaitait que les lycées s'ouvrent à la culture. Des séances de cinéma pourront y être organisées, plusieurs fois par mois, en fin de journée. Chaque établissement devra compter son référent culture, professeur volontaire ou CPE chargé d'animer la vie culturelle au sein du lycée et de nouer des partenariats avec les structures culturelles.
9 - Quel avenir la réforme réserve-t-elle aux langues anciennes ?
En 2de, le latin ou le grec sera enseigné 3 heures par semaine - contre 1 h 30 auparavant - au titre des « enseignements d'exploration ». Un allongement de l'emploi du temps qui permettra de « renforcer les bases », estime Sylvie Pédroaréna, présidente de la Coordination d'associations régionales de professeurs de langues anciennes (Cnarela). Ce renforcement entraînera-t-il un engouement des lycéens alors que seuls 6 % étudient la langue de Cicéron en 2de pour 16 % au collège ? Les langues anciennes se retrouveront en concurrence avec une douzaine de matières, parmi lesquelles une troisième langue, « biotechnologies » ou « santé et social ».

10 - Le conseil pédagogique va prendre une place plus importante. Mais qu'est-ce que c'est ?
Avec la réforme Chatel, le conseil pédagogique est « réactivé ». Officiellement créé en 2005, il devra être installé dans tous les lycées à partir de la rentrée 2010.
Composé d'au moins un professeur principal de chaque niveau, d'un professeur par discipline, d'un conseiller principal d'éducation et d'un chef de travaux (dans les lycées professionnels et technologiques), ce conseil devra définir le contenu des deux heures d'accompagnement personnalisé. Soutien scolaire, méthodologie, aide à l'orientation... Leur contenu sera débattu au sein de cette instance.
Le conseil pédagogique sera aussi sollicité sur l'organisation des groupes de compétences qui doivent être mis en place pour les langues vivantes, les dispositifs d'accompagnement des changements d'orientation, la notation et l'évaluation des activités scolaires, les expérimentations, le projet d'établissement, les échanges culturels et linguistiques.
Même si les détracteurs de la réforme dénoncent un renforcement du pouvoir du proviseur en matière pédagogique, dans la mesure où ce dernier nomme, convoque et préside le conseil, le proviseur, qui parfois évitait la consultation, est désormais tenu de convoquer au moins trois réunions annuelles.
11 - On dit que la réforme Chatel augmente l'autonomie des lycées. Qu'est-ce que cela signifie vraiment ?
L' accroissement de l'autonomie en matière pédagogique et éducative est un des points forts de la réforme. Les établissements géreront selon leurs priorités une manne horaire qui, hier, les obligeait à des dédoublements de classes dans certaines disciplines. La gestion de l'accompagnement individualisé, du tutorat, des stages passerelles ou de remise à niveau s'inscriront dans ce bloc horaire global, qui octroie 30 % de marge de manœuvre au sein de la dotation de l'établissement. « Au conseil pédagogique de faire des propositions », propose Luc Chatel.
Cette autonomie nouvelle pourra aussi se matérialiser dans la composition et le fonctionnement du conseil pédagogique, dans la mise en place de partenariats avec des établissements étrangers et dans l'implication accrue du conseil des délégués pour la vie lycéenne, dont le mode électoral est simplifié pour favoriser l'engagement des lycéens. Certains syndicats, à l'instar de SUD-Education, craignent que l'autonomie « aille dans le sens d'un système inégalitaire et concurrentiel entre les lycées, nettement inspiré de l'exemple anglo-saxon ».
12 - L'enseignement des langues vivantes est-il bouleversé ?
La volonté du ministère de l'éducation nationale d'améliorer l'apprentissage des langues en France et l'influence du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) conduisent à une véritable révolution de cet enseignement. Dès la rentrée 2010, en 2de, chaque élève devra étudier deux langues vivantes, y compris ceux qui veulent s'orienter vers un bac technologique industriel. Les horaires de langue vivante 1 et de langue vivante 2 seront globalisés à 5 h 30 hebdomadaires.
La notion de classe disparaît au profit de celle de groupe de compétences. Le CECRL distingue cinq activités langagières : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, l'expression orale en continu, l'expression écrite et l'interaction orale.
Désormais, on travaillera ces compétences de manière séparée. Ainsi, un élève faible en compréhension orale et meilleur à l'écrit passera plus de temps en expression orale. Cela suppose un travail en équipe des enseignants, chacun gérant, non pas une classe mais un groupe de compétences. Ce n'est plus un enseignant qui va être responsable des acquisitions des élèves, mais l'équipe d'enseignants.
Enseignante d'anglais et membre de la revue Les Cahiers pédagogiques, Sylvie Abdelgader juge la réforme intéressante... malgré un risque d'effets pervers : « J'ai besoin de connaître mes élèves, de les rassurer ; si on n'apprend pas une langue, c'est qu'on en a peur. Avec ces groupes, je redoute de ne plus être assez proche d'eux puisque, au lieu d'avoir une classe de 35 élèves, je vais avoir affaire à 35×5. » Par ailleurs, en série L, est instauré en 1re et en terminale un nouvel enseignement de littérature en langue étrangère.
13 - A quoi ressemblera cet enseignement en langue étrangère ?
Il devrait être mené soit par un enseignant de langue spécialiste de la littérature du pays, soit par un professeur de français titulaire d'une certification en langue. Dans le même esprit, la réforme prévoit « d'élargir le champ des enseignements en langue étrangère aux disciplines autres que linguistiques ». Si l'on se réfère aux expérimentations menées aujourd'hui, ou à la pratique des classes européennes, l' enseignement des mathématiques ou de l'histoire en anglais, par exemple, devrait être mené par des enseignants de la discipline titulaires d'une certification en langue étrangère.
14 - Les mathématiques doivent-elles redouter la réforme ?
En 2de, les mathématiques font partie des enseignements obligatoires : tous les élèves en feront 4 heures. Les enseignants sont rassurés... avant de s'inquiéter pour la 1re scientifique (S), qui perd une heure, passant de 5 à 4 heures, avant de remonter à 6 heures en terminale. La série littéraire (L) n'a plus de mathématiques au programme à partir de la 1re.
Professeur de mathématiques associé à l'Institut national de recherche pédagogique et formateur à l'Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques (IREM), Benjamin Clerc s'inquiète de cette suppression : « La plupart des professeurs des écoles viennent de la série L. Ils ne sont pas très forts en sciences. La situation va s'aggraver s'ils perdent tout contact avec les maths pendant deux ans. Bien sûr, ils peuvent les prendre en option, mais ils risquent de ne pas le faire. La plupart ne se décideront qu'en fac à passer le concours de professeur des écoles. »
Autre sujet d'inquiétude, la perte des heures dédoublées. Le chef d'établissement pourra en attribuer sur le volant de 10 h 30 dont il dispose, mais cela n'aura rien d'automatique. « Les langues en bénéficieront sans doute, comme les travaux pratiques de SVT et de sciences physiques. Sur les heures qui restent, il faudra choisir », remarque Sébastien Clerc.
15 - Les sciences de la vie et de la Terre sont-elles menacées ?

Pour les professeurs de sciences de la vie et de la Terre (SVT), la pilule a du mal à passer. Le nouveau programme prévoit de réduire leur enseignement d'une demi-heure par semaine en 2de (le faisant passer à 1 h 30) et d'une heure en 1re S (3 heures). « On nous demande de faire des choses en plus, avec moins d'heures », déplore Serge Lacassie, président de l'Association des professeurs de biologie et géologie (APBG). En 2de, les enseignants devront donc aborder davantage de thèmes, avec la volonté de « ne pas trop les approfondir », préconise le projet de programme.
En outre, les heures en demi-groupe n'étant plus réparties par le ministère au niveau national, liberté sera donnée aux établissements de les allouer comme ils le souhaitent, pour telle ou telle matière. Les professeurs de SVT craignent que leur discipline soit sacrifiée. « Admettre que l'on peut faire des sciences expérimentales sans expérimentation, c'est un peu un non-sens », s'agace Serge Lacassie.
Enfin, les programmes de 1re (scientifique ou non) convergeront, afin de faciliter les éventuels changements de série. Un phénomène « toujours marginal et qui va dans le même sens : de la S vers la L ou la ES », estime le président de l'APBG.

16 - Les sciences économiques et sociales seront-elles encore sociales ?

En introduisant dans les programmes de 2de applicables à la rentrée 2010 deux enseignements d'exploration de 1 h 30 hebdomadaire chacun - dont un obligatoire d'économie -, le ministère pensait transformer la 2de en vraie classe de détermination... mais sûrement pas s'attirer l'ire des professeurs de sciences économiques et sociales (SES) et de gestion. Il offrait en effet à tous les élèves l'occasion - qui n'existait pas avant - de s'initier à ces disciplines dès la 2de. C'est raté. Et le fait que les élèves puissent choisir l'économie-gestion d'une part et les SES d'autre part pour effectuer leurs deux options n'y a rien fait.
Ce que reprochent les professeurs de SES comme ceux d'économie-gestion, ce n'est pas l'instauration d'une initiation à ces matières dès la seconde, mais l'organisation et la nature de ces enseignements d'exploration. Premier grief : le découplage des sciences économiques et de la gestion en deux options distinctes. Second grief : les sciences humaines seraient réduites à minima pour se focaliser sur l'économie pure. Le sociologue François Dubet a d'ailleurs démissionné du groupe d'experts instauré par le ministère pour réfléchir aux programmes de SES.
Par la voie de leurs associations professionnelles respectives, les professeurs de SES, comme ceux de gestion, ont menacé de boycotter les programmes à la rentrée 2010, si les choses restent en l'état. Pour éteindre l'incendie, le ministère a assuré qu'il tiendrait compte des réflexions qui lui seront faites d'ici au 12 mars, fin de la période de consultation. De fait, Le Monde est déjà en mesure d'annoncer que la version définitive des programmes, qui sera annoncée fin mars-début avril, sera corrigée de façon à permettre d'aborder des notions comme le pouvoir d'achat et le chômage, dont l'absence avait déclenché la colère des enseignants.

17 - L'histoire en 2de fait-elle une croix sur l'islam ?

Les guerres sont un sujet majeur des programmes d'histoire. Avec les projets du ministère pour la rentrée 2010, ce sont les programmes d'histoire eux-mêmes qui ont déclenché la guerre entre le ministère de l'éducation et les professeurs de cette matière. A commencer par ceux de 2de, accusés de faire l'impasse sur la civilisation musulmane... remplacée par l'étude du monde chrétien.
Ainsi, le thème « La Méditerranée au XIIe siècle » - qui permet actuellement d'aborder « les espaces de l'Occident chrétien, de l'Empire byzantin et du monde musulman » -, devrait être remplacé par « La civilisation rurale dans l'Occident chrétien médiéval, du IXe siècle au XIIIe siècle ». Au ministère, on rétorque que l'étude de la Méditerranée était facultative, alors que le nouveau thème, « De Constantinople à Istanbul : un carrefour de civilisations », obligatoire, forcera d'aborder la civilisation musulmane.

18 - L'enseignement d'histoire destiné aux scientifiques est-il bradé ?

Deuxième pomme de discorde entre les historiens et la Rue de Grenelle : l'histoire-géographie qui ne serait plus qu'optionnelle en terminale S, en 2012. Le ministère répond à ses détracteurs que les élèves de S ne perdront pas d'heure d'histoire-géographie, puisque, avec la réforme de Luc Chatel, cette double discipline, actuellement enseignée 3 h 30 par semaine en 2de et 2 h 30 en 1re et en terminale, passera certes à 3 heures en 2de, mais à 4 heures en 1re.
De plus, les élèves de terminale S qui le souhaiteront pourront alors choisir une option de 2 heures d'histoire-géographie... Soit un gain d'une demi-heure par rapport à aujourd'hui. Une réponse strictement arithmétique, qui n'empêche pas nombre d'intellectuels et d'historiens de continuer de déplorer, même si le compte y est, que des élèves de terminale S - ceux qui dirigeront le monde de demain -, puissent passer une dernière année de lycée sans se préoccuper d'histoire.

19 - Va-t-on vraiment rééquilibrer les filières ?

Construire un lycée où les baccalauréats seraient d'égale dignité... Telle était l'ambition de Luc Chatel. Finalement, la rénovation des bacs technologiques est en cours (les nouvelles filières industrielles et de laboratoire devraient être présentées en avril), alors que la nouvelle architecture des trois bacs généraux est déjà dessinée. La réponse au rééquilibrage de ces trois diplômes généraux passe sans doute moins par une réflexion sur ses contenus que par une ouverture des débouchés vers l'enseignement supérieur de la filière lettres.

20 - Que deviennent les classes de 2de spécifiques, les sections internationales et européennes ?

Les secondes hôtellerie, techniques de la musique et de la danse aussi bien que les secondes internationales ou européennes sont maintenues en l'état.

Maryline Baumard, Christian Bonrepaux, Elsa Baudet, Aurélie Collas, Marc Dupuis et Emilie